

# Conditions Générales de Vente

## Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)

Article L.441-1 du Code de commerce

### Objet :

Les présentes CGV sont réservées aux clients n'ayant pas la qualité de consommateurs au titre des dispositions du Code de la consommation. Elles ont pour objet de définir les caractéristiques et conditions d'achat pour des accompagnements à la VAE vendues par la société LIC Formation.

### Article 1 : Présentation - Désignation

LIC Formation est un organisme privé de formation déclaré en tant qu'organisme de formation auprès de Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie sous le N° 23.27.01391.27. Structure juridique : SASU au capital de 8.000 € - RCS Evreux 489 418 335 - SIRET : 489 418 335 00027 – Code NAF : 8559 A - Présidente : Madame Nadine LEFEBVRE

→ **Election de domicile : L.I.C Formation** - 5, rue du bois de Saint-Paul- ZAC des champs Chouette N°1- 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON

L.I.C Formation réalise des accompagnements à la VAE à l'adresse suivante ZAC N°1 des Champs Chouette - 5, rue du Bois de Saint-Paul 27600 SAINT-AUBIN SUR GAILLON.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **V.A.E** : Validation des Acquis de l'Expérience (prestation présentée sur le site [www.lic-formation.fr](http://www.lic-formation.fr) ou sur le site « MonCompteFormation.gouv.fr »)
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un accompagnement à la VAE auprès de la société L.I.C Formation.
- Participant/Candidat : la personne physique qui participe à un accompagnement à la VAE
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer les **V.A.E** des entreprises.
- CPF – Compte personnel de formation, géré par la Caisse des dépôts et consignation

### Article 2 : « Domaines de compétences »

- **V.A.E (accompagnement à la VAE)**

## LIC Formation

ZAC N°1 des champs Chouette - 5 rue du Bois de Saint-Paul  
27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON



### Article 3 : « Déroulement d'une V.A.E »

#### **Lieu**

Les accompagnements à la VAE sont réalisés dans les locaux de L.I.C Formation ou des locaux mis à disposition par le client ou le participant. En garantissant un espace confidentiel pour le bon déroulé de chaque séance entre le conseiller et le participant.

#### **Report décidé par le PARTICIPANT**

Le participant peut demander un report de la séance prévue avec son conseiller si L.I.C Formation est prévenu par email et par téléphone 48h minimum à l'avance. En-dessous ce délai, la séance sera décomptée sans report.

#### **Report décidé par L.I.C Formation**

Dans le cas où le conseiller n'est pas en mesure d'assurer une ou plusieurs séances, L.I.C Formation aura l'objectif de mettre à disposition du participant un autre conseiller dans un délai de 10 jours ouvrés, sans indemnité.

#### **Annulation du PARTICIPANT**

Si le participant annule son souhait de réaliser son accompagnement à la VAE, les mêmes indemnités compensatoires prévues en cas d'annulation de prestation seront appliquées

### Article 4 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux accompagnements à la VAE effectués par la société L.I.C Formation pour le compte d'un client ou d'un participant. Toute commande d'un accompagnement à la VAE auprès de la société L.I.C Formation implique l'acceptation sans réserve du client et/ou du participant des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client ou du participant en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Toute commande d'un accompagnement à la VAE implique de la part de l'Acheteur (Le client et/ou le du participant) l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client - du participant et en particulier sur les conditions générales d'achat.

### Article 5 : les documents contractuels

LIC Formation adresse au client et/ou au participant, une convention de formation ou un contrat de formation professionnelle (pour les salariés mobilisant leur CPF de façon autonome) en 2 exemplaires telle que prévue par les articles L.6353-1 et L.6353-2 du code du travail. La convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle précisera notamment les points suivants : L'intitulé de l'action, sa nature et ses caractéristiques, sa durée, la personne concernée, le lieu précis de la réalisation du Bilan, les horaires et le planning (sous réserve qu'ils soient établis avant le début de l'accompagnement à la VAE, le prix HT et TTC de l'accompagnement à la VAE, les conditions de règlement et les coordonnées d'un financeur de la formation (OPCO - Caisse des dépôts et consignations, Entreprises, aux autres financeurs du Bilan de compétences).

**Le client et/ou le participant s'engage à retourner à LIC Formation le devis + 1 exemplaire de la convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle sous un délai maximum de 5 jours ouvrables.**

La convention ou le contrat devra être signé(e) par le participant. Le non-retour de la convention ou du contrat dans le délai fixé ne permettra pas d'engager l'accompagnement à la VAE. La signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle vaut acceptation des conditions générales de vente.

## LIC Formation

ZAC N°1 des champs Chouette - 5 rue du Bois de Saint-Paul  
27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON



### Article 5 étendu : Devis et attestation

Pour chaque accompagnement à la VAE, la société L.I.C Formation s'engage à fournir un devis au client et/ou au participant. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention de formation professionnelle ou un contrat de formation professionnelle sera établi entre la société L.I.C Formation, le client et/ou le participant (CPF -géré par la Caisse des dépôts et consignations).

Une attestation de réalisation de l'accompagnement à la VAE est remise au participant après la prestation ainsi qu'une attestation d'assiduité et d'un rapport détaillé.

### Article 6 : Prix

Pour les entreprises et les OPCO, tous nos prix sont exprimés Hors Taxes et majorés de la T.V.A au taux en vigueur (20%). Pour les dossiers imputés dans le cadre du CPF des salariés, tous les prix sont exprimés TTC (T.V.A comprise au taux de 20%).

#### → Subrogation de Paiement :

Si le client a sollicité un tiers (OPCO aux autres financeurs) pour financer l'accompagnement à la VAE, en cas d'inexécution totale ou partielle de l'accompagnement à la VAE du fait du participant ou du client et dans la mesure où le tiers exciperait l'article L991-6 du code du travail pour ne pas régler tout ou partie des sommes dues au titre de l'accompagnement à la VAE, le client et/ou le participant s'engage à se substituer au dit tiers pour payer l'intégralité des sommes restant dues au titre de la convention ou du contrat, TVA incluse. Les prix indiqués dans nos devis sont reportés dans les devis et les conventions ou contrats.

#### → Dispositions particulières liées aux financements des accompagnements à la VAE dans le cadre du CPF (Paiement par la Caisse des dépôts et consignations).

Le bénéficiaire certifie avoir pris connaissance via le site de la Caisse des dépôts et consignations des conditions particulières titulaire d'un compte.

**Le bénéficiaire de la formation s'engage à respecter les dispositions légales ainsi que les dispositions prévues aux CGU et conditions particulières titulaires.**

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations (synthèse des principes directeurs des conditions générales d'utilisation du parcours d'achat direct). En cas de dépassement de budget entre le prix de l'accompagnement à la VAE et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription régler par CB 100% de la différence entre le prix de la VAE et le budget dont il dispose sur son compte personnel d'activité. Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des dépôts et consignations.

**Art. R. 6333-7.**-Lorsque la Caisse des dépôts et consignations constate un manquement du titulaire d'un compte personnel de formation aux engagements qu'il a souscrits, elle peut, selon la nature du manquement, suspendre temporairement la prise en charge de l'accompagnement à la VAE dont il bénéficie ou dont il demande à bénéficier. Ces mesures, proportionnées aux manquements constatés, sont prises après application d'une procédure contradictoire et selon des modalités que les conditions générales d'utilisation du service dématérialisé précisent.

### Article 7 : Prix et modalités de paiement :

Les prix des accompagnements à la VAE (**Financement par les entreprises et/ou participants**) sont indiqués en euros Hors Taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer à la commande, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans certaines situations ou accords particuliers, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## LIC Formation

ZAC N°1 des champs Chouette - 5 rue du Bois de Saint-Paul  
27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON



→ **Prise en charge :**

### OPCO -

Si le client et/ou le participant bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société L.I.C Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de l'accompagnement à la VAE, l'intégralité des coûts de l'accompagnement à la VAE sera facturée au client.

### CPF - Paiement par la Caisse des dépôts et consignation :

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations (synthèse des principes directeurs des conditions générales d'utilisation du parcours d'achat direct). En cas de dépassement de budget entre le prix de l'accompagnement à la VAE et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription régler par CB 100% de la différence entre le prix de l'accompagnement à la VAE et le budget dont il dispose sur son compte personnel d'activité. Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des dépôts et consignations. Les règlements des accompagnements à la VAE se feront dans un délai qui ne peut dépasser 30 jours calendaires conformément aux CGU. Si l'accompagnement à la V.A.E une durée supérieure à 3 mois, LIC Formation percevra un acompte de 25% TTC du montant total TTC de l'accompagnement à la V.A.E dès le début de celui-ci.

## Article 8 : Conditions de report et d'annulation d'un accompagnement à la V.A.E

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société L.I.C Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de son client et/ou participant. Ces derniers seront informés par mail.

→ **Spécificités des accompagnements à la V.A.E avec Financement par la Caisse des dépôts et consignations :**

- **Par le bénéficiaire :** Toute annulation d'inscription intervenant après le début d'un accompagnement à la V.A.E tient lieu d'abandon de l'accompagnement à la V.A.E par le participant. A l'exception des cas d'abandon pour motifs de force majeure, tout abandon entraîne **des pénalités appliquées conformément à l'article 4.3 figurant sur les conditions particulières titulaires version 1.0 rédigée par la Caisse des dépôts et consignations.**
- **Par l'organisme :** Lorsque l'annulation est imputable à L.I.C Formation plus ou moins 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage de l'accompagnement à la V.A.E, les droits du titulaire du compte ne sont pas décrémentés. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursé. Lorsque l'annulation est imputable à L.I.C Formation et intervient après l'entrée de l'accompagnement à la V.A.E du participant, le compte du titulaire est re crédité en totalité, sauf en cas de proposition de report par LIC Formation.

→ **Droit de rétractation pour les stagiaires s'inscrivant à un accompagnement à la V.A.E dans le cadre de leur CPF :**

Après confirmation de sa demande d'inscription, le participant dispose d'un délai **de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter.** Afin de permettre au participant de se rétracter, une fonctionnalité est prévue sur la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations. LIC Formation recevra une notification de la rétractation du participant sur son espace professionnel. **A l'expiration du délai de rétraction, le participant est considéré comme inscrit. Il est alors tenu de participer à l'accompagnement de la V.A.E.**

## LIC Formation

ZAC N°1 des champs Chouette - 5 rue du Bois de Saint-Paul  
27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON



Le participant à l'accompagnement de la V.A.E accepte expressément que le contrat le liant à LIC Formation soit exécuté avant le délai de rétractation à l'entrée en l'accompagnement à la V.A.E. En tout état de cause, le bénéficiaire renonce expressément à son droit de rétractation dès le démarrage de l'accompagnement à la V.A.E.

### Article 9 : Programme de l'accompagnement à la V.A.E.

Le contenu du programme de l'accompagnement à la V.A.E figurant sur la fiche de présentation n'est fourni qu'à titre indicatif. LIC Formation fait usage d'outils psychométriques pour les accompagnements à la V.A.E. Les outils utilisés sont des outils reconnus pour leur validité et leur fidélité, édités par les éditeurs de références et ne sont utilisés que par des praticiens/consultants/référents habilités. Les résultats des passations ne sont communiqués à aucun tiers.

Les accompagnements à la V.A.E dispensés dans le cadre du CPF, la description du programme de l'accompagnement à la V.A.E **a été sélectionnée et acceptée par le participant** via la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations conformément aux conditions générales d'utilisation (titulaire). Le niveau de connaissances préalables requis et pour obtenir les qualifications auxquelles il prépare est notifié dans le programme. Les prérequis ont été validés et acceptés par LIC Formation conformément aux dispositions accessibles via les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations.

### Article 10 : Conditions particulières

En aucun cas les conditions générales d'achat (CGA) ne peuvent exclure l'application de nos conditions générales de vente et ceci dans leur globalité.

### Article 11 : Propriété des documents

Tous les documents créés par LIC Formation et remis aux participants à l'occasion d'un accompagnement à la V.A.E sont et demeurent la propriété exclusive de LIC Formation. De ce fait, le client et/ou participant s'interdisent d'utiliser ou de dupliquer tout support transmis par LIC formation et également de façon indirecte sauf accord écrit de LIC Formation.

→ **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports d'accompagnement à la V.A.E, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Article 12 : Responsabilité

**LIC Formation ne saurait être tenu responsable du résultat obtenu par le candidat à la validation du diplôme. Le candidat ne peut prétendre à bénéficier d'un accompagnement que si le certificateur a jugé recevable sa candidature.**

Le participant est seul responsable de l'utilisation qu'il fait d'un accompagnement à la V.A.E ou de l'utilisation d'un site Internet et des applications et des conséquences directes ou indirectes de cette situation. Il lui appartient d'en faire un usage conforme à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL (*Commission Nationale Informatique et Liberté*). La responsabilité de LIC Formation ne saurait être engagée dans les cas liés à l'utilisation d'une plateforme Internet : défaillances techniques telles que problèmes de communication (lenteur, interruption...) dus aux fournisseurs d'accès internet ou à une mauvaise utilisation des outils informatiques, préjudice lié aux contenus de tiers personnes, force majeure...)

## LIC Formation

ZAC N°1 des champs Chouette - 5 rue du Bois de Saint-Paul  
27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON



### Article 13 : Informations nominatives

Nous accordons beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Pour plus de précisions sur la protection des données personnelles, nous vous invitons à vous référer à notre charte de confidentialité et d'utilisation des données personnelles disponible à l'adresse suivante : [www.lic-formation.fr](http://www.lic-formation.fr) ou en contactant le référent [thierry.lefebvre@lic-formation.fr](mailto:thierry.lefebvre@lic-formation.fr)

→ **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le participant à la société L.I.C Formation sont utiles pour le traitement de son dossier. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

**La société L.I.C Formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du participant. Elle s'interdit de divulguer les données du participant, sauf en cas de contrainte légale.**

### Article 14 : Application des conditions générales de vente

Les conditions générales de vente s'appliquent dès la signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle. Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, LIC Formation s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

### Article 15 : Attribution de compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont encadrées par la loi Française. En cas de litige survenant entre la société L.I.C Formation et le client et/ou le participant, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Evreux (département de l'Eure).

### Article 16 : Election de domicile :

L'élection de domicile de LIC Formation est son siège social situé ZAC N°1 des champs Chouette – 5, Rue du Bois de Saint-Paul 27600 SAINT-AUBIN SUR GAILLON

**Le client et/ou le Participant déclare avoir pris connaissance des Conditions générales de vente de LIC Formation. Conditions annexées à la convention de formation professionnelle ou au contrat de formation professionnelle. La signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle vaut acceptation des conditions générales de vente.**



Mise à jour le 01/07/2020